



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 29 avril 2021

OBJET

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

**J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée
plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se**

tiendra le : Jeudi 6 mai 2021 à 18H00

Espace Agnès Sorel - LOCHES

**L'assistance au conseil communautaire ne constitue pas un motif dérogatoire de sortie pour le public.
Une retransmission en direct sera organisée et accessible depuis la page Facebook et sur la chaîne
Youtube de Loches Sud Touraine.**

**Conformément à l'article 2 de la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire
jusqu'au 1^{er} juin 2021, le quorum est de nouveau fixé au tiers des membres présents ; et chaque membre
de l'assemblée délibérante peut être porteur de 2 pouvoirs.**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 25 mars 2021,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : bilan de la concertation et arrêt du projet,
- Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA) : composition,
- Commissions communautaires thématiques : commissions culture, développement touristique, économie rurale et agricole,
- Budget annexe développement économique et touristique : reprise sur provisions suite à des admissions en non-valeur,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,

Gérard Hénault

PJ : Liste des décisions prises par le Président en matière de marchés publics et accords-cadres.